

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

*Articles L 2312-1 et L 5217 -10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales*

## ANNÉE 2025



**CHAVAGNES**  
EN PAILERS

# SOMMAIRE

## I. Préambule

## II. Introduction et cadre budgétaire

- Le cadre et les orientations définies par le projet de loi de finances 2025
- Le bilan d'exécution des budgets communaux depuis 4 ans favorable pour la poursuite des investissements

## III. Les orientations pour 2025 et les engagements pluriannuels

- Budget principal
- Budgets annexes

## IV. La gestion de la dette

- Budget principal
- Budgets annexes

# I. Préambule

## **Le contenu du débat d'orientation budgétaire**

En application de l'article L. 2312-1 du Code général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les communes de plus de 3 500 habitants doit faire l'objet d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal dont il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

L'article D2312-3 du Code général des Collectivités Territoriales résultant du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 en précise le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientations budgétaires.

Ainsi, ce rapport doit comporter :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre.
- la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement.
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations susvisées devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Le rapport d'orientation budgétaire a pour objet de rendre compte des grandes lignes budgétaires, et ainsi donner une visibilité au projet municipal dans son ensemble.

## **Les règles de communication**

Le rapport sur les orientations budgétaires doit être transmis au Préfet et au Président de l'EPCI dont la commune est membre dans un délai de 15 jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public de la commune, dans les 15 jours suivants la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.

## II. Introduction et cadre budgétaire

### ▪ Le cadre et les orientations définies par le projet de loi de finances en 2025

#### • Le projet de loi de finances 2025

Le projet de loi de finances pour 2025 intègre un nécessaire effort de consolidation des comptes publics pour corriger une trajectoire défavorable des finances publiques.

En 2025, la croissance atteindrait 1,1 %, et serait essentiellement tirée par le redressement de la demande intérieure privée, dans un contexte de poursuite de la baisse de l'inflation. L'inflation achèverait sa normalisation en se stabilisant sous 2 %, à 1,8 % en moyenne annuelle. En 2025, le solde public s'améliorerait fortement par rapport à 2024 et atteindrait -5,0 % du PIB en loi de finances initiale (soit un effort de 60 Mds). En 2024, le déficit public prévu s'établirait à 6,1 % du PIB, après 5,5 % en 2023, soit une dégradation de -0,6 pt de PIB. La baisse de la dépense publique devrait représenter 40 Mds, portant les deux-tiers de l'effort de redressement et le tiers restant, soit 20 Mds, sera porté par des contributions fiscales exceptionnelles et ciblées sur les entreprises et ménages qui peuvent participer à cet effort de solidarité.

#### • La revalorisation des bases en 2025

La revalorisation a été de 3,40% en 2022, de 7,10% en 2023 et de 3,9% en 2024. **La revalorisation des bases en 2025 ne sera pas plafonnée et tiendra compte de la variation à 100% de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) comme en 2024.**

Pour 2025, l'IPCH sur la période de novembre 2023 à novembre 2024 atteint selon les données de l'INSEE **1,70%**.

#### • Le renfort des dotations de péréquation en 2025

Après avoir augmenté pendant deux années consécutives le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) (+640 M€), l'État maintient en 2025 cette dotation à un niveau élevé (27,245 Md€). **Les dotations de péréquation des communes seront en progression en 2025 de +290 M€.** Mais ces hausses seront financées par les communes et EPCI par une baisse de la dotation forfaitaire et de la dotation de compensation.

## Le bilan d'exécution des budgets communaux depuis 4 ans favorable pour la poursuite des investissements

Avec l'inflation et la hausse des coûts de l'énergie, et en prenant en compte la mise en place de nouveaux contrats de prestations de service, notamment pour l'entretien des voiries (débroussaillage), les dépenses de fonctionnement connaissent une progression qui reste contenue depuis 4 ans, notamment concernant les charges courantes. En 2024, une progression des dépenses réelles de 8,8 % est constatée, marquée par une progression des charges à caractère général (+ 82 K€ avec la revalorisation du marché de la restauration scolaire (+15K€) et l'entretien de biens mobiliers (*restaurant scolaire, salle de sports et matériels techniques*) mais aussi par des dépenses exceptionnelles comme le désamiantage du local aviron suite au sinistre (+20K€) et l'externalisation de l'entretien des espaces-verts (+10K€), des charges de personnel (+ 55 K€, liée notamment à des remplacements de personnel et la revalorisation du régime indemnitaire) et de gestion courante (+ 18 K€, avec une hausse de la participation à l'école privée dans le cadre du contrat d'association au vu de l'augmentation des effectifs) cependant atténuée par la baisse des charges financières (- 11 K€) avec le remboursement anticipé d'une partie du capital d'un emprunt.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	EVOLUTION 2024 / 2023		EVOLUTION 2024 / 2021	
					en valeur	en %	en valeur	moy.annuelle en %
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>1 516</b>	<b>1 651</b>	<b>1 866</b>	<b>2 029</b>	<b>163</b>	<b>8,8%</b>	<b>513</b>	<b>10,2%</b>
DEPENSES REELLES sauf INTERETS	1 462	1 595	1 779	1 954	174	9,8%	492	10,2%

Le total de l'exercice 2024 est impacté par des cessions d'immobilisations pour un montant de 458 K€. **Hors cessions, il serait de 629 €/hab.**

(*) Structure des dépenses réelles de fonctionnement en 2024	
011 - Charges à caractère général	37,5%
012 - Personnel	38,3%
65 - Autres charges de gestion courante	19,3%
014 - Atténuations de produits	0,1%
66 - Charges financières	3,7%
67 - Charges spécifiques	0,0%
68 - Provisions	1,0%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>

(\*) déterminé en fonction des dépenses réelles

hors retraitement

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT				
	2021	2022	2023	2024
<b>C HAVAGNES-EN-PAILLERS</b>	<b>606</b>	<b>503</b>	<b>592</b>	<b>754</b>
France [3500-5000 hab.]	929	996	1 052	n.d.

Données ministère des finances

FRAIS DE PERSONNEL / DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (réelles à partir de 2018)				
	2021	2022	2023	2024
<b>C HAVAGNES-EN-PAILLERS</b>	<b>39,7%</b>	<b>41,0%</b>	<b>38,0%</b>	<b>37,7%</b>
France [3500-5000 hab.]	54,4%	54,1%	53,3%	n.d.

Données ministère des finances

Dans le même temps, les recettes réelles ont progressé de seulement 1% (*hors produits des cessions et excédent des budgets annexes*). Cette faible dynamique s'explique notamment par la progression de la fiscalité locale avec la revalorisation des bases (+ 42K€) ; de l'augmentation des dotations de péréquation bourg centre et DSR cible mais contenue par la baisse des droits de mutation (- 40 K€).

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	EVOLUTION 2024 / 2023		EVOLUTION 2024 / 2021	
					en valeur	en %	en valeur	moy.annuelle en %
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>3 291</b>	<b>2 950</b>	<b>3 314</b>	<b>3 751</b>	<b>438</b>	<b>13,2%</b>	<b>460</b>	<b>4,5%</b>
TOTAL RECETTES REELLES hors cessions d'immob. et excédent b.a.	2 755	2 889	3 222	3 255	33	1,0%	500	5,7%

(*) Structure des recettes réelles de fonctionnement en 2024	
70 - Produits des services	8,8%
<b>73 - Impôts et taxes (sauf 731)</b>	<b>12,6%</b>
<b>731 - Fiscalité locale (731)</b>	<b>28,9%</b>
<b>74 - Dotations et participations</b>	<b>34,0%</b>
75 - Autres produits de gestion courante	1,7%
013 - Atténuations de charges	0,6%
76 - Produits financiers	0,0%
77 - Produits spécifiques	13,3%
78 - Reprises sur amort. et provisions	0,1%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>

(\*) déterminé en fonction des recettes réelles hors rattachement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT				
	2021	2022	2023	2024
<b>CHAVAGNES-EN-PAILLERS</b>	<b>919</b>	<b>807</b>	<b>924</b>	<b>1 030</b>
France [3500-5000 hab.]	1 075	1 137	1 201	n.d.

Données ministère des finances

FISCALITÉ Chap. 73111 / RECETTES DE FONCTIONNEMENT (réelles à partir de 2018)				
	2021	2022	2023	2024
<b>CHAVAGNES-EN-PAILLERS</b>	<b>31,3%</b>	<b>33,4%</b>	<b>31,6%</b>	<b>33,1%</b>
France [3500-5000 hab.]	43,9%	43,4%	44,6%	n.d.

Données ministère des finances

DOTATIONS D'ETAT / RECETTES DE FONCTIONNEMENT (réelles à partir de 2018)				
	2021	2022	2023	2024
<b>CHAVAGNES-EN-PAILLERS</b>	<b>32,0%</b>	<b>31,8%</b>	<b>29,2%</b>	<b>29,6%</b>
France [3500-5000 hab.]	14,3%	13,6%	13,4%	n.d.

Données ministère des finances

La capacité d'autofinancement nette diminue de 467 K€ par rapport à 2023 et représente 745 K€ en 2024 dû en partie au remboursement par anticipation d'un prêt (300 K€ en 2024).

Néanmoins, sur 4 ans et grâce à un autofinancement élevé (moyenne de 1 million d'€), la réalisation d'investissements structurants pour la commune a été possible, dont les travaux de l'église et d'aménagement de la zone de loisirs et du centre-bourg. Le montant total des investissements s'élève ainsi à 8,7 millions d'euros entre 2021 et 2024, pour un montant d'emprunt limité à 1 million d'euros.

en milliers d'euros

BUDGET PRINCIPAL	
Dépenses de fonctionnement	
- Hors intérêts	
- Intérêts compris	
Recettes de fonctionnement	
(y compris la valeur en régie)	
Intérêts	
CAPACITE AUTOFINANCEMENT BRUT	
AUTOFINANCEMENT BRUT ©	
Capital	

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
	1 462	1 595	1 779	1 954
	1 516	1 651	1 866	2 029
	3 324	2 969	3 348	3 788
	33	19	34	37
	54	56	87	76
	1 808	1 318	1 482	1 759
	1 271	1 257	1 451	1 278
	198	223	239	533
	1 073	1 034	1 212	745
			1 151	1 038

en milliers d'euros

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
- Total opérations d'équipement	1 974	2 667	2 470	1 580
- Divers	0	0	0	4
- Autres immobilisations financières	400	0	0	0
- Travaux en régie	33	19	34	37
- Opérations pour compte de tiers	0	0	16	50
<b>TOTAL FINANCER (1)</b>	<b>2 406</b>	<b>2 686</b>	<b>2 521</b>	<b>1 671</b>

- Autofinancement net	1 610	1 095	1 243	1 226
- Subventions et participations	174	341	660	217
- FCTVA	194	262	394	296
- Recettes diverses	0,8	0	1	8
- Taxe d'aménagement	19	53	53	45
- Autres immobilisations financières	0	0	135	0
- Opérations pour compte de tiers	0	0	0	19
- Emprunt	0	1 000	0	0
<b>TOTAL RECETES (2)</b>	<b>1 998</b>	<b>2 751</b>	<b>2 485</b>	<b>1 811</b>

<b>VARIATION DU FDS. DE ROUL</b>	<b>-409</b>	<b>65</b>	<b>-36</b>	<b>140</b>
(2) - (1)				

<b>Fonds de roulement de clôture</b>	<b>969</b>	<b>1 034</b>	<b>998</b>	<b>1 138</b>
--------------------------------------	------------	--------------	------------	--------------

La commune a réalisé un programme d'investissement de **8 691 K€** entre 2021 et 2024.

**Les ressources sur la période se caractérisent par :**

- la perception de subventions pour 1 391 K€,
- de FCTVA pour un montant total de 1 145 K€,
- le recours à l'emprunt pour 1 000 K€,
- 5 174 K€ d'autofinancement.

Le fonds de roulement progresse de 140 K€ en 2024 et représente **1 138 K€**.

VENTILATION DES RECETES D'INVESTISSEMENT	2021	2022	2023	2024	moyenne 2021-2024
AUTOFINANCEMENT NET	80,6%	39,8%	50,0%	67,7%	57,2%
EMPRUNT	0,0%	36,4%	0,0%	0,0%	11,1%
SUBVENTIONS	8,7%	12,4%	26,5%	12,0%	15,4%
FCTVA	9,7%	9,5%	15,8%	16,3%	12,7%

### III. Les orientations pour 2025 et les engagements pluriannuels

#### ▪ Budget principal

- Des dépenses de fonctionnement confortées pour répondre au développement de la commune

en milliers d'euros

	2024	2025	2026	2027	2028	OBSERVATIONS
Charges à caractère général	762	803	827	852	877	2025 : données du budget puis +3% / an
Charges de personnel	778	795	823	852	881	2025 : données commune puis +3,5% / an à partir de 2025
Autres charges de gestion	392	414	415	411	412	
indemnités et divers	107	112	113	114	115	évolution de +1%/an à partir de 2025
organismes de regroupement	0	0	0	0	0	non intégré
créances en non valeurs	0	1	1	1	1	non intégré
autres dépenses obligatoires	3,1	2,5	2,6	2,6	2,7	participations écoles communes extérieures
CCAS	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	stabilité à partir de 2024
subvention SALLE EMERAUDE	20	25	25	20	20	travaux budget location de salle en section d'investissement
subvention promotion commune	5,0	0,0	0,0	0,0	0,0	stabilité
subventions écoles privées	183	190	190	190	190	stabilité- contrat école privée
subventions associations	63	72	72	72	72	stabilité - associations
Opération Argent de poche	3,0	4,0	4,0	4,0	4,0	stabilité
divers	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	
Autres charges financières/ ligne de trésorerie	0	0	0	0	0	non intégré
Atténuations de produits	1,2	3,0	3,0	3,0	3,0	dégrèvement jeunes agriculteurs
FPIC	0	0	0	0	0	non intégré
Divers	0	0	0	0	0	non intégré
Charges spécifiques	0,1	0	0	0	0	non intégré
Provisions	21	0	0	0	0	non intégré
<b>Total dépenses réelles hors charges financières</b>	<b>1 954</b>	<b>2 015</b>	<b>2 068</b>	<b>2 117</b>	<b>2 174</b>	
évolution n/ n-1 en K€	174	61	53	50	57	
évolution n/ n-1 en %	9,8%	3,1%	2,6%	2,4%	2,7%	



**OBJECTIF D'ÉVOLUTION  
DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les **charges à caractère général** sont en **hausse de 5,5% en 2025 par rapport 2024**. Cette hausse en 2025 est principalement due à :

- la hausse des dépenses concernant la **restauration scolaire** ;
- la hausse des dépenses **d'assurances** (*nouveau contrat sur une année entière*) ;
- **des travaux exceptionnels** pour le nettoyage des ateliers techniques (suite au sinistre) et des travaux d'élagage/abattage ;
- **des manifestations exceptionnelles** ;
- de nouvelles dépenses dans le cadre d'**animations** (*spectacle Whisky Coma dans le cadre de la prévention contre les risques liés à l'alcool*).

Concernant les **charges de personnel**, la prévision prend en compte une **progression en 2025 de 2%** par rapport aux dépenses réalisées en 2024.

*Cette progression intègre l'augmentation du taux de cotisations CNRACL et qui se poursuivra jusqu'en 2028, le remplacement d'un agent en disponibilité pour raison de santé, une prévision pour d'éventuels besoins en renfort saisonnier pour les services et la modification de la participation employeur pour la prévoyance des agents.*

Les **autres charges de gestion courante** (participations, subventions et indemnités versées aux élus) **sont en hausse de 5,5%** avec notamment l'augmentation de la subvention au budget annexe de la salle Emeraude (*dépenses à prévoir sur le bâtiment*) et de la participation à l'école privée dans le cadre du contrat d'association (*augmentation des effectifs*).

La recherche de nouvelles économies se poursuivra sur les années à venir pour contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement malgré un niveau inférieur de dépenses au regard des communes de strate équivalente (754 € par habitant en 2024 contre 1 052 € en moyenne au niveau national pour les communes de 3 500 à 5 000 habitants).

## • Les recettes de fonctionnement

en milliers d'euros	2024	2025	2026	2027	2028	OBSERVATIONS
<b>Produits des services</b>	332	322	320	320	320	stabilité après 2025
<b>FISCALITE REVERSEE</b>	474	448	448	448	448	
Attribution de compensation	188	188	188	188	188	régularisations en 2023
Dotation de solidarité	64	64	64	64	64	effet p a c t e f i n a n c i e r
FPIC	90	90	90	90	90	effet p a c t e f i n a n c i e r
Droits de mutation	131	105	105	105	105	2025 : baisse de -20%
<b>FISCALITE LOCALE</b>	1 085	1 103	1 135	1 189	1 370	
Produit de la fiscalité directe	1 061	1 083	1 115	1 167	1 349	2 t a x e s f o n c i e r e s a p r è s l e c o e f f i c i e n t c o r r e c t e u r
Rôles supplémentaires	5	0	0	0	0	non intégré après 2024
TH résidences secondaires	18	19	20	20	21	s i m u l a t i o n T H d e r é s i d e n c e s s e c o n d a i r e s a v e c u n p o u v o i r d e t a u x e n 2023
Droits de place	1	1	1	1	1	stabilité
<b>DOTATION SET COMPENSATIONS</b>	1 274	1 303	1 336	1 376	1 559	
<b>DOTATION FORFAITAIRE</b>	375	382	385	388	391	2025 : hausse de la population de 83 hab. et absence d'écurement
Dotation de Solidarité Rurale	531	560	587	617	648	2025 s i m u l a t i o n e n v e l o p p e n a t i o n a l e - r a n g c i b l e 2024 : 7645 / 10000
Dotation Nationale de Péréquation	61	61	54	49	44	2025 : v a r i a t i o n à s u r v e i l l e r
Dotation élu local	0,16	0,16	0,2	0,2	0,2	s t a b i l i t é
Compensation Foncier Bâti	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	stabilité
Compensation Foncier Non Bâti	9	9	9	9	9	P o s s i b l e é v o l u t i o n a v e c l e P I F 2025
Nouvelle compensation FB entrep industrielles	242	246	258	271	425	e f f e t L o i d e f i n a n c e s 2021 q u i e n t a i n e u n e r é d u c t i o n d e m o i t i é d e s b a s e s d e s e n t r e i n d .
Autres dotations	6	9	5	5	5	selon données de la commune
Autres organismes	0	0	0	0	0	supplément familiale
Subventions département	8,1	4,6	4,6	4,6	4,6	entretien des rives de la Maine
Subventions communes	20	20	20	20	20	commune extérieures écoles
FC TVA	13	10	10	10	10	v o i e r e - b â t i m e n t - r é s e a u x e t i n f o r m a t i q u e e n n u a g e -
Divers	6	0	0	0	0	2024 : recensement
Revenus des immeubles	29	33	33	33	33	selon données de la commune
Revenus "ilot du relais"	16	17	17	17	17	selon données de la commune
Excédent budget annexes	0	0	0	0	200	
Produits divers de gestion courante	18	220	0	0	0	vente de bois et sinistre
Produits financiers	0	0	0	0	0	non déterminé
Produits de cessions	496	150	0	0	0	ventes dents creuses
Travaux en régie	37	35	35	35	35	stabilité
Autres produits spécifiques	1	0	0	0	0	selon données de la commune
Reprise de provisions	5	0	0	0	0	selon données de la commune
Remboursement sur frais de personnel	21	14	5	5	5	
<b>Total recettes réelles y compris taxes en régie</b>	<b>3 788</b>	<b>3 645</b>	<b>3 329</b>	<b>3 422</b>	<b>3 987</b>	
évolution n/n-1 en K€	440	- 144	- 316	93	565	
évolution n/n-1 en %	13,1%	-3,8%	-8,7%	2,8%	16,5%	
<b>Total recettes réelles hors cessions et exceptionnelles</b>	<b>3 274</b>	<b>3 275</b>	<b>3 329</b>	<b>3 422</b>	<b>3 787</b>	
évolution n/n-1 en €	18	0	54	93	365	



**Pression fiscale stable  
sur la période**

Au regard de la projection financière présentée ci-dessus, les recettes de fonctionnement (hors produits de cessions) poursuivent une progression à un rythme plus lent que les années précédentes.

Ceci résulte de plusieurs facteurs :

- les **produits des services** (restauration scolaire, mise à disposition de personnel) **diminuent** notamment dû au transfert de l'agence postale ;
- **les revenus des immeubles** sont attendus à un niveau supérieur à 2024. La prévision intègre les loyers des locaux actuellement loués (bureaux et logement ancienne poste, îlot du relais, logements au 122 rue de Gaulle).
- la **fiscalité reste maîtrisée et adaptée au potentiel fiscal des foyers** avec une revalorisation des bases avec un indice IPCH (*Indice des Prix à la Consommation Harmonisé*) à 1,7% pour 2025 ;
- le maintien au même niveau du dispositif de solidarité en fonctionnement grâce **au pacte financier et fiscal de la communauté de communes** avec une garantie de maintien du niveau du FPIC sur la période 2023-2027 et le versement de la Dotation de Solidarité Communautaire ;
- la baisse attendue des **droits de mutation** en 2025 ;
- des **dotations de l'État en hausse modérée**, avec la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) qui stagnent, mais cependant **atténuées en partie par les dotations de péréquation en augmentation** (DSR Cible). Il faudra cependant surveiller l'évolution de la commune dans le classement de la fraction Cible de la DSR (limite éligibilité à 10 000). En 2024, la commune se plaçait en 7 645<sup>ème</sup> place (+ 1 124 places par rapport à 2023).

**Des recettes exceptionnelles** sont intégrées dans la prévision avec la vente des dents creuses (150 K€) et le remboursement de l'assurance concernant les sinistres du Local Aviron et des Ateliers Techniques (220 K€).

- Le programme d'investissement 2025-2028



PPI 2025-2028 : 11,5 M€

INVESTISSEMENTS	2025	2026	2027	2028
<b>Capacité d'équipement</b>	0	0	0	850
<b>Restes à réaliser</b>	646			
<b>Programme récurrents</b>	702	622	565	565
Travaux de voirie (Programme annuel + révisions)	200	200	200	200
Acquisition terrains/bâtiments	100	100	100	100
Enfouissement et éclairage public	175	150	150	150
Autres études	25	25	25	25
Bâtiments communaux	15	15	15	15
Patrimoine (Eglise)	6			
Services techniques (Véhicule et Matériels)	43	60	10	10
Mairie (Informatique et mobilier)	25	5	5	5
Sports ( <i>Travaux et matériels</i> )	23	25	25	25
Enfance Jeunesse (Ecole Jules Verne, Restaurant scolaire, CME, Espace St Joseph)	56	20	20	20
Culture : Bibliothèque et Espace Molière	14	5	5	5
Affaires sociales (cimetière)		7		
Aménagements paysagers et boisements	20	10	10	10
Reversement TA (Com-Com)	13			
<b>Nouveaux programmes</b>	2591	2755	1598	550
<b>Pôle Enfance Jeunesse (AP/ CP)</b>	1 200	1260		
Aménagement rues J. Bousseau, Pompe en Bois et Place des Martyrs (AP/ CP)	751	325		
Réhabilitation Salle de sports du Trophée Mondial	50	780	780	
Réhabilitation Aviron	315			
Aménagement villas - Traversées RD et cheminements doux		150	150	150
Aménagement du Pôle Culturel		40	200	
Eglise - Peintures intérieures				200
Ilot CEPPE/ EPF	275	200	468	200
<b>Travaux en régie</b>	35	35	35	35
<b>Dépenses d'investissement</b>	3 973	3 412	2 198	2 000

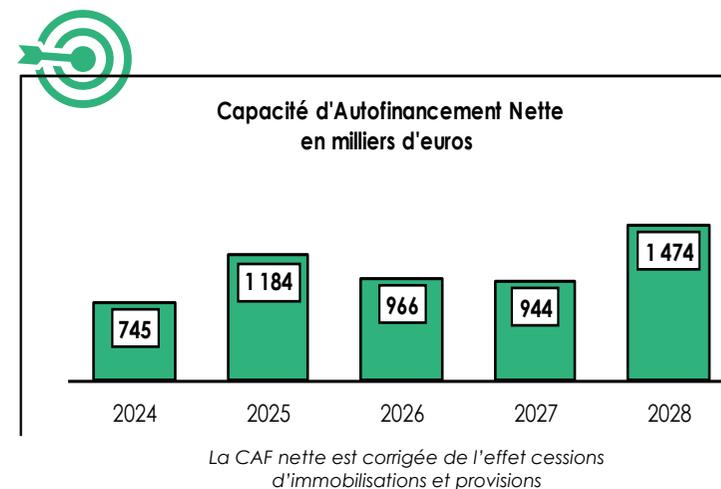
## • Financement du budget

- Scénario étudié avec une pression fiscale stable sur toute la période, intégration des subventions liées aux investissements futurs et du programme de fonds de concours.

Ce scénario simule **une pression fiscale stable et intègre les subventions potentielles relatives aux différents programmes d'investissement pour près de 2 millions d'€ sur la période 2025-2028**. Des subventions concernant notamment la construction d'un Pôle Enfance-Jeunesse (Région des Pays de la Loire, Département de la Vendée, CAF, MSA et l'Etat avec la DETR), l'aménagement de la rue J. Bousseau (fonds de concours du Département), la réhabilitation de la salle de sports (Département de la Vendée). Le fonds de concours de la Communauté de Communes de la période 2027-2030 dans le cadre du pacte fiscal et financier est lui aussi intégré pour un montant total de 240 K€.

**La capacité d'autofinancement progresse en 2025** sous l'effet de recettes exceptionnelles (indemnité d'assurance) et d'une année 2024 impactée par un remboursement de capital puis elle se corrige en 2026, évolue faiblement en 2027, et se développe sensiblement en 2028 avec la perception de nouvelles recettes fiscales économiques. Le maintien d'un niveau d'autofinancement très significatif en 2028 de 1 474 000 € permet d'envisager l'exécution d'un programme d'investissement dynamique sur la période (près de 12 millions d'€) en limitant le recours à l'emprunt à hauteur de 1,6 million d'€.

INVESTISSEMENTS	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Opérations diverses</b>	1 580	0	0	0	850
Restes à réaliser		646			
Programme récurrents		689	622	565	565
<b>Nouveaux programmes</b>		2591	2755	1598	550
Reversement taxe d'aménagement	4	13	0	0	0
Comptes de tiers	50	0	0	0	0
travaux en régie	37	35	35	35	35
dépôts et cautionnement					
<b>Dépenses d'investissement</b>	1 671	3 973	3 412	2 198	2 000
Subventions diverses	217	675	707	440	100
Emprunt bloqué					
Restes à réaliser		570			
Fonds de concours	0	213	0	120	120
TLE-taxe d'aménagement	45	40	40	40	40
<b>FCTVA estimé [n-1] 80%</b>	296	219	521	448	288
Comptes de tiers	19				
divers & avance remboursable	8	0	0	200	200
<b>Recettes d'investissement</b>	585	1 717	1 268	1 248	748
<b>Reste à financer</b>	1 086	2 256	2 144	950	1 252
<b>Capacité d'Autofinancement nette</b>	1 226	1 334	966	944	1 474
<b>Besoin d'équilibre</b>	-140	922	1 178	6	-223
<b>Emprunt réalisé</b>	0	200	1 100	300	0
<b>FONDS DE ROULEMENT</b>	1 138	416	338	632	855



Emprunts réalisés sur la période: 1600 K€

- **La situation des autorisations de programme et crédits de paiements**

Une autorisation de programme correspond à une dépense à caractère pluriannuel. Elle permet à la commune de ne pas faire supporter à un seul budget l'intégralité de la dépense d'investissement mais de la répartir sur plusieurs exercices grâce aux crédits de paiements. Le budget primitif 2024 comportait deux AP-CP dont une clôturée en fin d'année. En 2025, une nouvelle AP/CP sera créée pour les travaux d'aménagement du Centre-Bourg Secteur Nord.

Intitulé de l'AP	Montant de l'AP	Crédits de paiements 2024	Mandatés sur 2024	Crédits de paiements 2025
Aménagement de la rue Jean de Suzannet AP2023-01	489 298,32 €	480 000 €	410 671,25 €	0 €
Construction d'un pôle Enfance-Jeunesse AP2023-02	2 400 000 €	400 000 €	74 076,88 €	1 200 000 €

## ▪ Budgets annexes

### • Budget annexe « Locations Diverses » (Salle Emeraude)

La subvention du budget général est augmentée et sera de 25 000 € (+ 5K€) pour financer des travaux dans la salle (chauffage dans les sanitaires, sonorisation et store-banne) ainsi que le remplacement du lave-vaisselle de la cuisine. Les recettes liées à la location sont quant à elles attendues au même niveau qu'en 2024.

### • Budget annexe « Lotissement Les Figuiers »

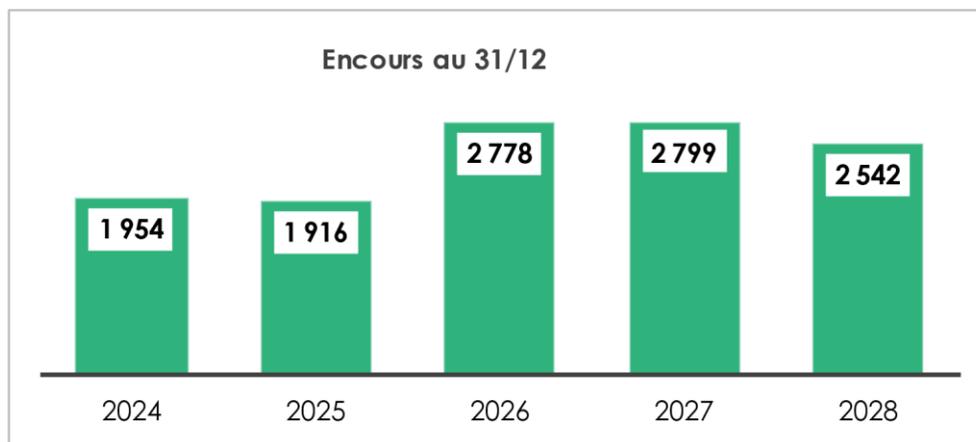
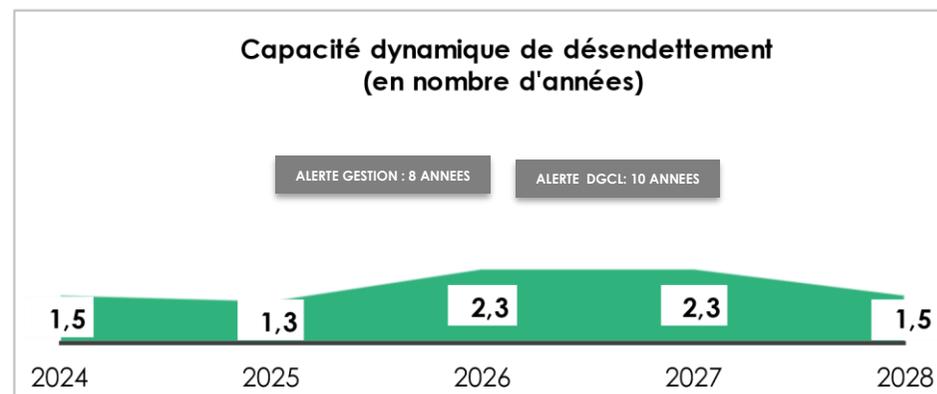
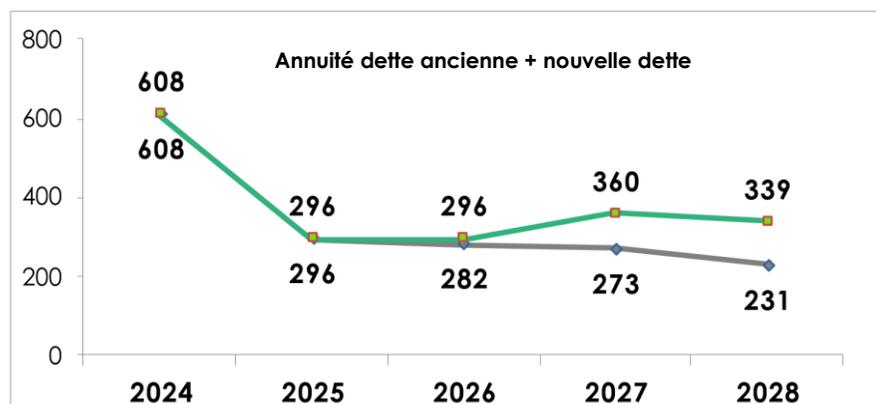
Le budget va prévoir le solde des travaux d'aménagement de la tranche 2 (voirie, réseaux et espaces-verts) et la recette liée à la vente des terrains. En fonction de la dynamique des ventes, le prêt relais pour le financement des travaux, dont un 1<sup>er</sup> déblocage a été effectué en décembre 2024, pourrait être remboursé.

# IV. La gestion de la dette

## ▪ Budget principal

11 prêts sont actuellement en cours sur le budget de la commune dont dix à taux fixe. Ils sont tous classés en catégorie A1 (indice Gissler « niveau plancher » c'est-à-dire peu risqué).

Au vu du programme d'investissement important pour les 4 années à venir, un emprunt pour un montant total de 1,6 million d'€ est simulé sur la période, avec une mise en œuvre programmée plutôt pour 2026 pour financer la construction du Pôle Enfance-Jeunesse. La capacité dynamique de désendettement reste d'une durée très peu élevée, entre 1,3 et 2,3 années.



## ▪ Budgets annexes

La dette des budgets annexes est composée d'un prêt classé A1, à taux variable au budget locations diverses et un emprunt à court terme classé A1 pour le financement des travaux du budget annexe « Lotissement Les Figuiers » à taux fixe.

- **Budget annexe « Locations Diverses » (salle Emeraude)**

1 prêt à taux variable :

Capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2025 de 66 666,77 €

Annuité de la dette de 13 333,32 € en capital fixe

Intérêts de 2 727,12 € en 2025 (variation possible des intérêts selon évolution du taux variable euribor 3 mois).

- **Budget annexe « Lotissement Les Figuiers »**

1 prêt à taux fixe à court terme, pour le financement des travaux de la 2<sup>ème</sup> tranche :

Capital remboursé in fine : 800 000 € (montant encaissé de 400 000 €)

Intérêts pour 2025 : 11 021,44 € (*sans déblocage supplémentaire*)